

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. Trois mois, 13 fr. 50. Six mois, 26 fr. Un an, 50 fr. Nord - Pas-de-Calais - Somme - Aisne - Les autres départements et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement implique l'acceptation de nos conditions.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42. Les Abonnements et à BRUXELLES, à PARIS, chez l'OFFICE de PUBLICITE.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. - A BRUXELLES, à PARIS, chez l'OFFICE de PUBLICITE.

LE DUEL

La triste conclusion de la rencontre de Morès-Mayer ramène l'attention sur la pratique du duel. Est-ce pour longtemps ? Il n'y faut pas compter. Rien n'est plus tenace que l'aveuglement volontaire. Et sur cette question du point d'honneur il s'est fait tacitement une sorte de consentement universel qui défie l'évidence.

Et pourtant, si l'on veut être de bonne foi, quelle sottise que le duel, et j'ajouterais : quelle bêtise ! Qu'est-ce qu'il prouve ? Qu'est-ce qu'il démontre ? Je me place, ici, sur le terrain de la discussion générale, et je défie qu'on me cite un duel qui ait clairement tranché un litige quelconque.

Personne ne croit que la balle du pistolet ou la pointe de l'épée se dirige fatalement, pour le punir, vers celui qui a tort, comme l'aiguille aimantée vers le pôle. Alors qu'y a-t-il de changé, lorsque, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, les quatre noms des témoins assurent au bas d'un procès-verbal, qu'il n'y a pas eu de résultat ?

J'entends bien que l'on fait allusion, pour justifier le duel, à certaines offenses de caractère essentiellement intime, qui ne peuvent recevoir d'autre sanction. Allons au fond des choses et n'ayons pas peur des mots.

Voici un mari outragé dans l'honneur de sa femme. Est-ce parce qu'il aurait donné ou reçu quelques centimètres de fer dans la poitrine, que son honneur sera reconquis ? Cela lui donnera-t-il l'assurance que, parmi ses enfants, il n'aura à rougir d'aucun ?... Eh bien ! alors ?

Plus de syllogismes. Rien que des coups de poing ! Nous voilà bien avancés ! Quand donc un homme en dehors de toute défiance catholique répondra-t-il : non, à un provocateur ? Ce sera là du courage, du vrai, du solide. Cet audacieux viendra, et vous verrez, après la première stupeur, de quel respect il sera entouré !

Car, le monde, il faut le mater. Et rien, au fond, ne le domine davantage que la hauteur morale que sa mesure au devoir et non pas à l'épée.

LE BUDGET DES CULTES

Paris, 27 juin. — M. Ricard, ministre de la justice et des cultes, a été entendu par la commission. Il a combattu les conclusions du rapporteur du budget des cultes et notamment en ce qui touche la suppression des vicaires généraux, des curés, relatifs aux vicaires généraux, des curés, relatifs aux vicaires généraux, des curés, relatifs aux vicaires généraux.

Ce qu'il est juste de constater — après avoir relevé le caractère de convention essentiellement mondain du duel, — c'est qu'il est une arme aux mains des gens expérimentés qui savent que le monde est, en majorité, composé de maifs et de timides, et qui veulent conquérir une situation que leurs seules mérites ne réussiraient pas à leur assurer.

Aujourd'hui certains apprennent l'écriture comme on apprend l'orthographe. C'est l'épée toujours au clair qui couvrira toutes les licences de la conduite, de la parole et de la plume. Devenir un bon lame, c'est, de nos jours, le noviciat indispensable de la vie publique. De la sorte, vous aurez beau avoir tort, jongler avec la vérité comme avec la justice, vous serez sûr d'être applaudi par la foule, — la foule bête et stupide qui, d'impression, admire toujours la force.

Et c'est là qu'à la fin du dix-neuvième siècle nous sommes parvenus ! Place aux chevaliers de la lame ! Une bonne raison honnêtement présentée, qu'est-ce que cela, grand Dieu ? — Un grand mot à effet, bien creux, bien sonore, et pour le souligner, une large étalade ! Voilà la véritable éloquence !

Plus de syllogismes. Rien que des coups de poing ! Nous voilà bien avancés ! Quand donc un homme en dehors de toute défiance catholique répondra-t-il : non, à un provocateur ? Ce sera là du courage, du vrai, du solide. Cet audacieux viendra, et vous verrez, après la première stupeur, de quel respect il sera entouré !

Car, le monde, il faut le mater. Et rien, au fond, ne le domine davantage que la hauteur morale que sa mesure au devoir et non pas à l'épée.

Car, le monde, il faut le mater. Et rien, au fond, ne le domine davantage que la hauteur morale que sa mesure au devoir et non pas à l'épée.

LA RÉPRESSION DU DUEL

Une proposition de M. Maxime Lecomte. L'exposé des motifs. M. Maxime Lecomte invoque tout d'abord le principe de l'indivisibilité de la vie humaine, qui condamne, en même temps que le meurtre et l'assassinat, la guerre, qui n'est que le meurtre et l'assassinat organisés à grand, la peine de mort et le duel.

On se souvient que nous avons fait connaître le bon tour joué par la commission du budget. M. Ricard, ce sujet, voilà l'incompréhensible député de Roubaix obligé de demander comme ministre tout le contraire de ce qu'il soulignait comme député. M. Ricard a répondu qu'il n'avait pas le droit de donner son avis sur le budget des cultes.

On se souvient que nous avons fait connaître le bon tour joué par la commission du budget. M. Ricard, ce sujet, voilà l'incompréhensible député de Roubaix obligé de demander comme ministre tout le contraire de ce qu'il soulignait comme député. M. Ricard a répondu qu'il n'avait pas le droit de donner son avis sur le budget des cultes.

On se souvient que nous avons fait connaître le bon tour joué par la commission du budget. M. Ricard, ce sujet, voilà l'incompréhensible député de Roubaix obligé de demander comme ministre tout le contraire de ce qu'il soulignait comme député. M. Ricard a répondu qu'il n'avait pas le droit de donner son avis sur le budget des cultes.

On se souvient que nous avons fait connaître le bon tour joué par la commission du budget. M. Ricard, ce sujet, voilà l'incompréhensible député de Roubaix obligé de demander comme ministre tout le contraire de ce qu'il soulignait comme député. M. Ricard a répondu qu'il n'avait pas le droit de donner son avis sur le budget des cultes.

On se souvient que nous avons fait connaître le bon tour joué par la commission du budget. M. Ricard, ce sujet, voilà l'incompréhensible député de Roubaix obligé de demander comme ministre tout le contraire de ce qu'il soulignait comme député. M. Ricard a répondu qu'il n'avait pas le droit de donner son avis sur le budget des cultes.

On se souvient que nous avons fait connaître le bon tour joué par la commission du budget. M. Ricard, ce sujet, voilà l'incompréhensible député de Roubaix obligé de demander comme ministre tout le contraire de ce qu'il soulignait comme député. M. Ricard a répondu qu'il n'avait pas le droit de donner son avis sur le budget des cultes.

LES COLIS POSTAUX

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

LES COLIS POSTAUX

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

LES COLIS POSTAUX

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Le directeur général des postes met la dernière main dans les journaux de la loi relative aux colis postaux. C'est à partir du 1er juillet, en effet, que le public pourra expédier des colis postaux.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

Table with 3 columns: Cours, Valeurs, Compt. Rows include various financial data points for Paris and Lille.

BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN 1892

BOURSE DE LILLE DU 28 JUIN 1892

DERNIÈRE HEURE

LES COLIS POSTAUX

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES MARCHÉS A TERME

Paris, 28 juin. — Le mariage religieux de Mlle Marthe Gouffé à 23 ans, célébré hier à l'église Saint-Eugène. La mariée portait une robe de satin uni avec dentelles au fronton, une couronne de fleurs d'orange et un voile blanc.

Paris, 28 juin. — Un incendie considérable a complètement détruit cette nuit l'établissement de M. Rocheval, marchand de bois de charbonnage et de sciage, 55, quai la Rapée.

Chicago, 28 juin. — L'eau monte toujours dans les environs de la ville. Dans quelques quartiers, l'eau atteint le deuxième étage. Les villages de Burnside, Dunlap et de la vallée de la rivière de la Rivière, ont été envahis par les eaux.

Paris, 28 juin. — M. Camille Dreyfus, député, s'est fait offrir par un passage d'une lettre signée « Un indigène », dans laquelle il est dit que M. Dreyfus, rédacteur de la Nation et Lucien Meunier, rédacteur au Rappel, de demander réparation à M. Dreyfus.

Paris, 28 juin. — M. Camille Dreyfus, député, s'est fait offrir par un passage d'une lettre signée « Un indigène », dans laquelle il est dit que M. Dreyfus, rédacteur de la Nation et Lucien Meunier, rédacteur au Rappel, de demander réparation à M. Dreyfus.

Paris, 28 juin. — M. Camille Dreyfus, député, s'est fait offrir par un passage d'une lettre signée « Un indigène », dans laquelle il est dit que M. Dreyfus, rédacteur de la Nation et Lucien Meunier, rédacteur au Rappel, de demander réparation à M. Dreyfus.